20 03 2009

14 cas de cancers à l'université Rennes 1: un bâtiment fermé par précaution

RENNES (AFP) — Un bâtiment de la faculté de sciences de Rennes 1 a été fermé par mesure de précaution après que 14 cas de cancers eurent été détectés au cours des sept dernières années parmi le personnel féminin y ayant travaillé, a annoncé la présidence de l'université mercredi.

"Quatorze cas de cancers ont été recensés (au cours des) sept dernières années parmi les personnels fréquentant ou ayant fréquenté les unités de recherche du bâtiment 13 du campus de Beaulieu, et en particulier l'unité CNRS 6026 de biologie cellulaire et moléculaire", a indiqué à l'AFP une porte-parole du président de Rennes 1, Guy Cathelineau.

Le bâtiment 13 "abrite également l'unité Inserm Rennes 1 du groupe d'étude de la reproduction chez l'homme et les mammifères, ainsi que les personnels administratifs de l'UFR sciences de la vie et de l'environnement", a précisé cette porte-parole.

"Face à l'annonce du dernier cas en mars 2009, le président de Rennes 1 a pris avec le CNRS et en accord avec l'Inserm la décision d'un arrêt temporaire des activités dans le bâtiment afin de permettre un diagnostic complet, et si nécessaire des mises en conformité permettant au personnel de retravailler dans des conditions de sécurité optimales", selon la même source.

Les équipes seront pendant cette période hébergées dans d'autres locaux de l'université.

L'alerte a été donnée en mars 2008 aux organismes de tutelle (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, CNRS, Inserm) et à l'Institut national de veille sanitaire (InVS).

"Des actions ont été entreprises immédiatement sur le plan médical et sur le plan des produits et pratiques, ainsi que sur le plan immobilier: le bâtiment a fait l'objet d'une série de travaux de réhabilitation entre 2002 et 2007", selon la même source.

D'après les informations communiquées par l'InVS en février 2009, "il n'est pas possible à ce jour d'établir des relations entre un ou des agents utilisés et les cancers observés" qui touchent "uniquement des femmes: cancers du sein ou lymphomes", a précisé la même porte-parole. "Tous les prélèvements réalisés par le bureau de certification Véritas sont en-dessous des normes admises", selon elle.

Quant aux personnels concernés, soit 200 personnes, ils ont "constamment été informés des actions entreprises", a souligné la même source.



TGI de NANTERRE JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 (PDF page 4):

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..." (Next-up organisation : en d'autres termes plus clairs "Criminaliser l'irradiation").

Aller à l'essentiel, c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine, 0,6V/m, pourquoi ? (cliquer)

